



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

22 juin 2015

Situation sur le front des réfugiés Le Valais demande le soutien de la Confédération

(IVS).- Suite l'augmentation de réfugiés transitant par l'Italie voisine, le Conseil d'Etat valaisan demande au Conseil fédéral de renforcer les moyens de contrôle sur sa frontière avec l'Italie. Il a fait part de ses préoccupations par le biais d'une lettre adressée au Conseil fédéral.

La France et l'Autriche ont pris des mesures pour renforcer les contrôles ou bloquer leurs frontières. En Suisse, la gestion de cette problématique repose pour le moment en priorité sur les cantons qui doivent engager d'importants effectifs de police pour des tâches qui ne leur sont pas propres.

Depuis deux mois, les garde-frontières en collaboration avec la Police cantonale valaisanne ont renforcé leurs contrôles dans la région de Brigue et du Simplon. Lors d'un premier contrôle dans un train de nuit qui transite par la Suisse depuis l'Italie à destination de Paris, quelque 189 clandestins ont ainsi été repérés et renvoyés en Italie. Un deuxième contrôle, à quelques jours d'intervalle, a permis d'en identifier 496 dans le même train. Ces observations montrent le caractère massif et croissant du mouvement de réfugiés essayant de transiter par notre pays.

A ce jour, le canton du Valais a bénéficié d'une collaboration satisfaisante avec les autorités italiennes, mais ne dispose ni des moyens ni des attributions pour faire face à une aggravation de la situation. Dans le souci de voir la situation lui échapper, le Gouvernement valaisan s'est adressé au Conseil fédéral. Il lui demande de renforcer les moyens de contrôle confédéraux sur les axes du Simplon et du Grand-St-Bernard, tant routier que ferroviaire. Le Département de la sécurité salue l'engagement accru des gardes-frontière aux côtés des forces de sécurité cantonales, mais souligne la nécessité d'apporter une réponse adéquate qui dépasse la compétence des cantons.

Personne de contact :

Oskar Freysinger, Conseiller d'Etat, 079 777 11 97

